



INFORMATIONS SUR LA PRESTATION DE FORMATION

contact@fpt-formations.com - Siret 822 325 056 00031

www.fpt-formations.com

Formation	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Format	Distanciel – Formation à distance
Durée	1 jour
Public visé	Elus locaux, DGS, DGA, cadres et gestionnaires subventions, service Vie associative
Prérequis	Connaissance des collectivités territoriales et de la vie associative
Objectifs de la formation	Connaître le cadre juridique de l'attribution des subventions Être capable de déterminer des critères d'attribution Eviter les contentieux
Modalités pédagogiques	La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations professionnelles
Compétences acquises à l'issue de la formation	La connaissance du cadre juridique relatif à l'attribution de subventions La sécurisation de l'octroi des subventions
Moyens et supports pédagogiques	Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.
Modalités d'évaluation et de suivi	Mise en situation et cas pratiques Tour de table Evaluation à chaud
Profil du / des Formateur(s)	Formateur Expert de la vie associative
Informations sur l'accessibilité	Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.
Délais d'accès à la formation	Pour que nous puissions recueillir vos attentes et adapter la formation si besoin, il est idéal de transmettre votre inscription 15 jours à l'avance. Les inscriptions pourront être acceptées jusqu'à la veille de la formation. Nous mettrons tout en œuvre pour adapter, dans la mesure du possible, la formation.
Taille du groupe	La session de formation comporte à minima 3 participants et au maximum 10 participants. Le seuil d'ouverture est donc fixé à 3 participants.